



Enjeux « Hôtels des Finances » et « compétences croisées ».

La question n'est pas « les nouveaux » Hôtel des Finances, mais leur contenu, les missions et leurs conditions de réalisation

La Cgt est pour la présence de services publics de proximité et de pleine compétence, pour un réseau comptable et fiscal qui prenne en compte les évolutions des territoires (péri- urbanisation, bassins d'emplois, intercommunalité,...) et les besoins de la population.

Face aux fermetures de Trésoreries, aux concentrations, aux fusions spécialisations déjà entreprises dans les 2 administrations (et bien sûr au-delà : fermeture des antennes de la concurrence répression des fraudes, des succursales Banque de France, des accueils client EDF- GDF,...), face à une utilisation partisane des nouvelles technologies, notre syndicat ne peut se contenter ni du statu- quo, ni du moins pire mais se prononce au contraire pour un véritable moratoire des restructurations en cours et pour un large débat, avec les agents et les organisations syndicales, avec les contribuables, les élus et les partenaires institutionnels, sur les objectifs et finalités de notre service public, fiscal, économique et financier.

Il s'agit pour nous d'adapter la présence des services déconcentrés du Minefi, non pas aux massives suppressions d'emplois (2740 suppressions d'emplois au Trésor et 3890 sur la période 2006/2008) mais au contraire aux besoins des populations et des territoires, avec comme préoccupation première l'égalité d'accès et de traitement des citoyens et partenaires.

Il s'agit pour nous non pas de participer au transfert des charges de l'Etat vers les collectivités locales (mise en place par exemple des Réseaux de Services Publics en milieu rural) (voir sur ce point : <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/service-public-quelle-offre-milieu-rural.html>, mais au contraire de participer au développement des missions du Minefi, lesquelles, comme d'autres missions publiques dans le cadre de la Nation, ont un rôle structurant dans l'aménagement du territoire, le développement économique et la cohésion sociale. Depuis les quartiers des villes jusque dans les territoires ruraux.

Depuis 2000, la CGT fait des propositions de créations d'Hôtel des Finances, avec comme dénominateur commun les éléments pré- cités, et propose un « décloisonnement » des services avec un accueil conjoint ou coopératif, où chaque administration reste spécialisée et indépendante dans le respect de la séparation ordonnateur – comptable, principe républicain.

En ce sens, notre conception de nouveaux Hôtels des Finances ne peut correspondre avec la volonté de concentration du réseau comptable du Trésor Public ou avec une redéfinition du périmètre de compétence des centres des impôts dont l'objet essentiel est à terme le regroupement sur quelques implantations (sous préfectures).

Derrière la politique de communication des directions du Minefi, - « modernisation », « service d'accueil commun », « simplification pour le contribuable », « meilleure information du contribuable »..., se dessine la future carte des fermetures de Trésoreries et les économies d'échelle. C'est une « opération séduction » à l'attention des agents du Trésor et des Impôts- lesquels marquent leur profond scepticisme voir leur défiance ou leur opposition vis à vis de ces projets- mais c'est également une « opération séduction » envers les élus locaux, voire même la volonté de les diviser entre eux : quelle commune récupèrera la Trésorerie du voisin ? Quelle commune aura son « Hôtel des Finances » ?

Derrière le vocable « Nouveaux Hôtels des Finances » :
l'accueil commun et la mise en œuvre des compétences croisées.

Concernant l'accueil, les mots ont leur importance ; les descriptifs des protocoles nationaux permettent assurément de leur donner sens.

Il s'agit de la mise en place du « front office et du back office », de la caisse unique, d'une poly-compétence de façade.

Après avoir restructuré les services et les missions de la fiscalité professionnelle (Service Impôts Entreprises), le ministère s'attaque aux services d'assiette et de recouvrement des particuliers. En toile de fond, la refonte libérale de la fiscalité sous la pression du Medef et des possédants.

Les nouvelles technologies, loin d'être mises à profit pour de nouvelles coopérations entre services, sont utilisées pour justifier une proximité qui désormais serait « virtuelle » avec des services en ligne...(centres d'appels...).

Concernant les compétences croisées, entre DGI et DGCP, mais aussi internes à la DGCP, il y aurait en effet matière à déployer une information en temps réel pour les contribuables, quel que soit le service auquel ils s'adressent. Ce n'est pas ce qui est proposé, loin s'en faut.

Comment envisager une expertise véritable basée sur les compétences, la technicité et les qualifications des agents en niant la complexité et la diversité des missions accomplies par les 2 administrations ?
Comment concevoir un accueil « commun », où chacun serait polyvalent, à partir d'une formation alibi de quelques jours ?

Ce dont il est question ce n'est donc pas d'un meilleur service pour les contribuables, les usagers et les partenaires.

Il n'est question que d'économie d'échelle et de resserrement- concentration des réseaux de nos deux administrations.

Nous pensons au contraire qu'il faut reconquérir des missions et participer à un maillage des plus fins du territoire.

Ce sont deux conditions nécessaires pour un Ministère de l'Economie des Finances et de l'industrie au service du développement économique, du plein emploi, de la cohésion sociale et de l'aménagement du territoire.